



Toute adhésion implique l'acceptation sans restriction ni réserve des présentes CGV et du règlement intérieur.

## Conditions Générales de Vente

### I. Inscription, formules

L'élève doit s'acquitter d'une formule via le site internet : [www.cecile-pilates.fr](http://www.cecile-pilates.fr). Toute formule achetée est due et non remboursable, sauf sur avis médical.

Paieement en plusieurs fois possibles :

- Pass 10 cours : 3 fois maximum
- Pass 20 et 30 cours : 5 fois maximum

Les tarifs en vigueur sont disponibles sur mon site internet [www.cecile-pilates.fr](http://www.cecile-pilates.fr)

En cas de non règlement, Cécile Pilates Santé Bien-être se réserve le droit de vous refuser l'accès au cours.

### II. Planning et réservation des cours

Tous les cours sont sur rendez-vous. L'élève est autonome dans la planification de ses séances via son espace membre disponible sur le site [www.cecile-pilates.fr](http://www.cecile-pilates.fr)

Les élèves peuvent rejoindre les cours à n'importe quelle période de l'année.

Les cours ne sont pas assurés pendant une partie des vacances scolaires et les jours fériés.

Il est possible de venir pratiquer sur un autre cours en cas d'incapacité à venir sur le créneau défini initialement, sous réserve de disponibilités.

Pour des raisons indépendantes de ma volonté, des cours peuvent être annulés, remplacés ou décalés.

Les cours collectifs se tiennent dès 3 participants quartier Chambéry, 4 participants au pôle santé et au parc Sourreil. Autrement, le cours sera annulé et il sera proposé à l'élève de venir pratiquer sur un autre créneau horaire.

### III. Remboursement des cours

Aucun remboursement de convenance ne sera fait. Vous vous engagez par votre inscription jusqu'à la fin de votre formule choisie.

En cas d'obligation de fermeture pour des raisons sanitaires ou indépendantes de ma volonté, des mesures seront prises pour assurer les cours de façon virtuelle, aucun remboursement ne sera accordé.



#### IV. [Politique d'Annulation](#)

La politique d'annulation de 24 heures à l'avance s'applique à toutes les réservations.

Si vous ne vous présentez pas à votre cours ou vous l'annulez ou le reporter moins de 24 heures avant celui-ci, le cours sera débité de votre formule.

#### V. [Certificat médical](#)

L'élève certifie sur l'honneur que sa constitution physique et son état de santé lui permettent de pratiquer l'activité Pilates.

L'élève décharge Cécile Pilates Santé Bien-être de toutes réclamations et actions judiciaires relatives à des blessures ou dommages occasionnés lors de la pratique de la méthode Pilates.

En tout état de cause, l'élève s'engage à informer Cécile Pilates Santé Bien-être sur ses antécédents médicaux et à remettre un certificat médical de moins d'un an.

Si le certificat médical indique que l'élève n'est pas apte à pratiquer l'activité souscrite, Cécile Pilates Santé Bien-être est en droit de résilier sans préavis, ni indemnité la relation contractuelle avec l'élève concerné, qui sera remboursé de tout ou partie des prestations commandées en fonction des prestations déjà exécutées.

#### VI. [Données Personnelles et droit à l'image](#)

Vos données personnelles seront gérées dans un espace personnel et dans des fichiers internes directement par Cécile Pilates Santé Bien-être. Elles seront utilisées pour communiquer avec vous sur les activités de Pilates et sur les événements extérieurs auxquels participe Cécile Pilates Santé Bien-être.

Cécile Pilates Santé Bien-être est autorisée à utiliser l'image de ses élèves dans ses locaux, sur son site internet, ses pages Facebook et Instagram, ses flyers et ce, dans un but promotionnel. Si l'élève ne souhaite pas que son image soit diffusée il devra en informer Cécile Pilates Santé Bien-être.



## Règlement intérieur

### I. Les cours

Les élèves doivent se présenter au cours au moins 5 minutes avant l'horaire.

Aux pratiquants non-inscrits, il sera demandé d'arriver 15 minutes avant le début du cours, afin d'échanger sur la pratique de la méthode Pilates.

En cas de retard, le début du cours ne sera pas décalé et les parties du cours manquées ne seront pas répétées.

Si l'élève doit quitter le cours avant sa fin, il doit en informer le professeur au début du cours. Cette situation doit conserver un caractère exceptionnel.

Chaque élève doit apporter son tapis (parc Sourreil), une serviette propre et une bouteille d'eau à chaque séance. A la fin de chaque séance, il est demandé aux pratiquants de nettoyer le matériel qu'ils auront utilisé. Cécile Pilates Santé Bien-être fournira les produits et consommables nécessaires.

### II. Tenue vestimentaire

Il est demandé aux élèves de porter une tenue adaptée à la pratique du sport et se déchausser à l'entrée de la salle. Privilégier les vêtements légers et confortables. La méthode Pilates se pratique en chaussettes ou pieds nus.

Pour des raisons de sécurité et pour protéger le matériel, les tenues ne devront pas comporter de fermetures éclair ou autres accessoires acérés. Il est également demandé aux élèves d'enlever tout accessoire ou bijou pouvant le gêner ou être dangereux dans l'exécution des exercices.

### III. Comportement

Il est interdit d'utiliser les appareils, matériels et installations mis à disposition sans respecter les instructions, les consignes d'hygiène et de sécurité.

Les téléphones portables sont interdits pendant les cours.

Comme toute attitude en société, l'élève ne devra pas adopter un comportement agressif, indécent, injurieux ou contraire à la morale et aux bonnes mœurs.

Il est demandé aux élèves de respecter le calme nécessaire à la bonne pratique de la Méthode Pilates et au bon déroulement des cours. Il est ainsi demandé aux élèves d'éviter toute conversation ou comportement bruyant pouvant nuire aux autres pratiquants.

### IV. Consignes générales d'hygiène et de sécurité

L'utilisation des différents appareils de la Méthode Pilates mis à disposition, doit impérativement être faite sous la supervision d'un professeur. Dans le cas contraire Cécile Pilates Santé Bien-être décline toute responsabilité en cas d'accident. En cas d'accident dont il serait témoin, chaque élève se devra d'alerter les secours dans les plus brefs délais.

Il est strictement interdit de fumer (cigarettes électroniques incluses). L'alcool est strictement interdit sauf autorisation préalable.